

COPIE DU GRIEF

STT CIUSSS
CENTRE SUD MTL | fSSS CSN

DS20 - _____

FORMULE DE GRIEF

Nom : _____ Matricule _____

Titre d'emploi : _____

Établissement : CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

DESCRIPTION DU GRIEF ET RÉCLAMATION

En vertu de la convention collective et de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, je conteste la présence d'un système discriminatoire et raciste, consciemment ou non, envers les salariées membres de notre association. Je conteste les effets préjudiciables de ce système sur les conditions de travail et le rangement salariale des groupes auxquels appartiennent ces travailleuses ainsi que les obstacles à l'embauche et à l'occasion des promotions.

Je réclame une évaluation systémique complète par titres d'emploi, services, directions et catégories d'emploi. Je réclame l'implantation de mesures de redressement visant à abattre les obstacles à l'embauche, à la promotion et une réévaluation complète des conditions de travail et du rangement salariale de ces travailleuses en tenant compte des compétences réelles et exigées.

Signature : _____ Date : 15 septembre 2020

Reçu par : _____

Réponse de l'employeur

Je réclame tous les droits prévus à la convention collective et dédommagement pour préjudices subis, incluant les dommages moraux et exemplaires, ainsi que le préjudice fiscal, le tout rétroactivement avec intérêts au taux prévu au code du travail, et sans préjudice aux autres droits dévolus.

Pour joindre LE SYNDICAT

STTCCSMTL - CSN



STT CIUSSS
CENTRE SUD MTL | fSSS CSN

1705 rue de la Visitation, bur. 210
Montréal, Qc. H2L 3C3

Courriel : syndicat.csn@sttccsmtl.ca

Tél : (514) 527-9565 poste 1454
Fax : (514) 844-2869

SUIVEZ-NOUS



www.sttccsmtl.ca



facebook.com/sttccsmtl



[facebook.com/groups/
sttccsmtl.csn](https://facebook.com/groups/sttccsmtl.csn)



UNIS CONTRE LE RACISME SYSTÉMIQUE

UNE LUTTE QUI NOUS CONCERNE TOUS

Qu'est-ce que la DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

Depuis longtemps, le syndicat est conscient d'un problème de discrimination systémique au CIUSSS Centre-Sud. Le réseau de la santé dans son ensemble a «racialisé» des titres d'emplois. C'est une évidence au titre de PAB dans les CHSLD. Nous remarquons ce phénomène à des degrés différents dans d'autres titres d'emplois et autres secteurs d'activités par exemple le service d'hygiène et salubrité, les services alimentaires ou encore les ASSS en DI-TSA.

La sociologie s'est d'abord intéressée au phénomène de la discrimination systémique. Le racisme systémique est l'idée que la société et ses institutions, sont la résultante d'un contexte historique et d'un certain construit social. D'une façon consciente ou non, le système désavantage certains groupes. La somme des exclusions et des vexations s'additionnent et contribuent à perpétuer des cycles d'exclusions. Ce phénomène prouve son existence par des données statistiques probantes.

Les tribunaux ont eu la sagesse de reconnaître et d'intégrer cette approche sociologique à l'arsenal des moyens pour effectuer une analyse complète des mécanismes de protection prévus à la Charte. Sans cette reconnaissance des juges, nous ne pourrions nous attaquer efficacement à des problèmes tels le profilage racial, les inégalités en matière d'emplois, de droit aux logements et d'accès aux soins de santé.

Ce concept ne repose pas sur l'idée d'une faute, ou la recherche d'une intention de discriminer. Pas plus qu'il ne vise à indemniser des «victimes». Nous devons plutôt rechercher des mesures de redressement. Ainsi en matière d'emploi, si la discrimination systémique se manifeste par une surreprésentation de personnes «racisées» dans un titre d'emploi déterminé, nous devons revoir les conditions de travail et salariales qui sont à la fois la cause et l'effet de la discrimination. À titre d'exemple, pensons à la Loi sur l'équité salariale qui vise à corriger une situation de discrimination systémique envers les femmes.

Il est démontré que le phénomène de la ghettoïsation d'un titre d'emploi repose sur une inadéquation entre les tâches, les compétences et le salaire. Les préposées aux bénéficiaires qui travaillent en hébergement du CIUSSS Centre-sud sont discriminées parce qu'elles sont majoritairement femmes et parce qu'elles sont aussi majoritairement noires.

En signant ce grief, vous vous inscrivez dans une lutte plus grande pour la reconnaissance du droit des minorités en emploi. Ce combat ne vise pas à mettre le Québec au ban des états racistes, mais plutôt à le positionner à l'avant-garde en matière d'égalité, de justice et d'équité.

MOTION ADOPTÉE AU STTCCSMTL-CSN

Le 19 juin 2020, le syndicat a adopté la motion suivante:

« Le STTCCSMTL-CSN s'engage à éradiquer la discrimination et le racisme systémique des murs de nos établissements. Le syndicat exige des mesures de redressement salarial pour tous les titres d'emplois affectés par ce système insidieux. Nous enjoignons la Fédération de la Santé et des Services Sociaux (FSSS) ainsi que la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les droits garantis par les Chartes en exigeant une analyse systémique de tous les titres d'emplois affectés par ce phénomène avant de convenir des conditions pour ces travailleuses dans les négociations nationales à venir.»

Être victime de la DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE C'EST ...

- Être moins bien payé pour mon travail
- Avoir moins de chance d'avancement
- Être dévalorisée dans mon travail
- Occuper un titre d'emploi qui est inférieur à mes compétences

CHRONOLOGIE ET SUITE

